



NOTRE INDÉPENDANCE EST NOTRE FIERTÉ ET VOTRE GARANTIE

BAREME DES HONORAIRES

Barème mis à jour le 01/02/2023

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat, soit à la charge du vendeur, soit à la charge de l'acquéreur, soit des deux. »

Prix de vente	Honoraires (TTC)
Stationnements	1 500€
Jusqu'à 119 999€	8 000€
De 119 999€ à 199 999€	5.5%
200 000€ à 349 900€	5%
Au-delà de 350 000€	4.5%

Transaction d'immobilier d'entreprise :

Durée des mandats : 6 mois (sauf accords particuliers).

Résiliation : Préavis de deux semaines.

Les honoraires s'entendent TTC à la charge du vendeur.

Prix de vente	Honoraires (TTC)
0 à 50 000€	15%
De 50 001 à 100 000€	10%
A partir de 100 001€	8%

TRANSACTION D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE :

Le mandataire aura droit à ses honoraires de rédaction du bail dont la charge incombera au locataire pour 15% HT du loyer annuel hors taxes ou au forfait de gré à gré en fonction de la mission confiée ou du local à commercialiser.

L'acte de renouvellement ou l'avenant simple du bail commercial est facturé 800 euros HT (T.V.A 20%) au preneur et/ou 800 HT (-T.V.A 20%) au bailleur. En cas d'une demande de renouvellement ou d'avenant dans un cadre particulier, les honoraires seront négociés sous forme de forfait avec l'une et l'autre des parties en fonction de la mission.